



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

SOMMAIRE DU BIR N° 2 DU 8 septembre 2025

SECRETARIAT GENERAL D'ACADEMIE	2
DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT	2
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	3
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE – SESSION 2026-(DECRET N° 2015-884 DU 20 JUILLET 2015, ARRETE DU 20 JUILLET 2015 ET CIRCULAIRE N° 2015-110 DU 21 JUILLET 2015)	3
ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC).....	5
PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT D'INITIATION À LA MER (CAEIMER).....	5
OUVERTURE DE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION – CONCOURS INTERNES D'AAE, DE SAENES, D'ADJAENES ET DE LA FILIERE ITRF	6
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION	8
APPEL A CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE)	8

SECRETARIAT GENERAL D'ACADEMIE

DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

BIR n°2 du 8 septembre 2025

L'Académie de Lyon recrute un délégué académique à la formation des personnels d'encadrement.

Les missions précises sont décrites dans la fiche de poste en annexe.

Le poste est **ouvert aux titulaires. Mission en supplément de service existant pour un cadre de l'académie de Lyon déjà en poste.**

La ou le DAFPE sera placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du DRAFPE pour la partie régionale de cette mission et sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de l'EAFC pour la partie académique.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à l'adresse suivante :

sga@ac-lyon.fr copie eafc@ac-lyon.fr et sg@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr avant le **22/09/2025 à 18h00**

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE – SESSION 2026-(DECRET N° 2015-884 DU 20 JUILLET 2015, ARRETE DU 20 JUILLET 2015 ET CIRCULAIRE N° 2015-110 DU 21 JUILLET 2015)

BIR n°2 du 8 septembre 2025
Réf : DEC6

L'examen d'accès au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est ouvert au titre de la session 2026.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir se présenter au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, les candidats doivent être soit :

- enseignants du second degré titulaires
- conseillers principaux d'éducation titulaires
- enseignants et conseillers principaux d'éducation en contrat à durée indéterminée

et

- justifier d'au moins 5 années de services accomplis en qualité d'enseignants du second degré ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

Aucune dérogation aux conditions énumérées ci-dessus n'est accordée.

II - CANDIDATURES

A – DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le lien permettant aux candidats de s'inscrire sera disponible sur le site du rectorat de l'académie de Lyon à l'adresse suivante :

<https://www.ac-lyon.fr/la-certification-caffa-123160>

DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 A 12 HEURES AU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 À 17 HEURES

Ces dates sont impératives.

B - DATES ET MODALITES DE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ OU DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives devra être **renvoyé par courriel à : dec6-caffa@ac-lyon.fr** en précisant en objet « **Inscription Admissibilité ou Admission - NOM DE NAISSANCE PRENOM** » **au plus tard le MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 À 17 HEURES.**

- ADMISSIBILITE :

Le rapport d'activité de cinq pages dactylographiées au plus (hors annexes : celles-ci pouvant comporter tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer le jury sur cette activité) **ainsi que les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) devront être adressés au bureau DEC6 en 1 seul exemplaire au plus tard le lundi 5 janvier 2026. Un envoi en lettre suivie est conseillé.**

Une version électronique du rapport sous la forme d'**un seul fichier** au format .pdf doit également être envoyée à l'adresse suivante : dec6-caffa@ac-lyon.fr en précisant objet « **Rapport d'activité-Nom de naissance prénom** » **au plus tard le lundi 5 janvier 2026 à 17 heures.**

- ADMISSION POUR LES CANDIDATS DEJA ADMISSIBLES :

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation, **devra être adressé au bureau DEC6** en **1 seul exemplaire** **au plus tard le mercredi 18 mars 2026.** **Un envoi en lettre suivie est conseillé.**

Une version électronique du mémoire professionnel sous la forme d'**un seul fichier** au format .pdf devra également être envoyée, à l'adresse suivante : dec6-caffa@ac-lyon.fr en précisant objet « **Mémoire – Nom de naissance prénom** » **au plus tard le mercredi 18 mars 2026 à 17 heures.**

Aucun dossier, rapport ou mémoire professionnel déposé, posté ou envoyé hors délai ne pourra être pris en compte.

Tout retard consécutif à la transmission par l'intermédiaire d'un établissement ou d'un service administratif entraînera le rejet de la candidature pour forclusion.

III – MODALITES DE L'EXAMEN

L'examen pour l'obtention du CAFFA se déroule sur deux années. La première année est consacrée à l'admissibilité, la seconde à l'admission. Les candidats déclarés admissibles doivent déposer un dossier d'inscription aux épreuves d'admission au titre de l'année de leur choix.

- **Admissibilité :**

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury qui s'appuie sur un rapport d'activité fourni par le candidat. Ce rapport consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel. Le candidat présente une expérience professionnelle significative, notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

Epreuves : mercredi 28 et jeudi 29 janvier 2026 (Dates prévisionnelles).

- **Admission :**

L'admission consiste en une épreuve de pratique professionnelle (au choix du candidat, au moment de l'inscription, entre une analyse de pratique et l'animation d'une action de formation) et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Le candidat fait part de son choix avant le mois de décembre de la seconde année.

Le choix du sujet de mémoire est libre.

Epreuve de pratique professionnelle : du lundi 13 octobre 2025 au mercredi 18 mars 2026

Epreuves de soutenance : mercredi 1^{er} et jeudi 2 avril 2026 (Dates prévisionnelles).

ATTENTION :

UNE RÉUNION D'INFORMATION EN DISTANCIEL SE TIENDRA LE MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025 A 17H00

(<https://visio->

agents.education.fr/meeting/signin/authentifie/230542/creator/17154/hash/c200400242a4c05dfc798a621f38a4e725c020ef)

L'inscription aux parcours de formation proposés par l'EAFc se fera automatiquement suite à votre inscription auprès de la DEC. Les séances de formation se déroulent le mercredi après-midi en présentiel/distanciel et débutent le 15 octobre 2025 pour le parcours « Admissibilité au CAFFA » et le 8 octobre 2025 pour le parcours « Admission au CAFFA ».

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)

PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT D'INITIATION À LA MER (CAEIMER)

BIR n° 02 du 8 septembre 2025

Réf : EC/CC/2025/04

Cadre réglementaire :

- décret n° 2020-1158 du 21 septembre 2020 relatif aux formations d'initiation à la mer : [Décret n° 2020-1158 du 21 septembre 2020 relatif aux formations d'initiation à la mer - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- arrêté du 21 septembre 2020 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer (CAEIMER) : [Arrêté du 21 septembre 2020 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- Arrêté du 20 avril 2022 modifiant l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer : [Arrêté du 20 avril 2022 modifiant l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Le certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer (CAEIMER) est un diplôme qui valide les connaissances et les compétences nécessaires à un enseignement d'initiation aux activités de la mer. Il s'adresse aux personnes majeures.

Être titulaire du CAEIMER permet d'assurer la formation des élèves au brevet d'initiation à la mer (BIMer), diplôme validant un niveau d'initiation aux activités professionnelles et à la culture scientifique et technique dans le domaine de la mer.

L'examen du CAEIMER comprend une épreuve écrite d'admissibilité de deux heures, et une épreuve orale d'admission d'une heure.

Le sujet de l'épreuve d'admissibilité se compose de 60 questions réparties sur l'ensemble des 5 chapitres du programme. Seuls les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 16/20 à cette épreuve sont autorisés à se présenter à l'épreuve admission.

Les personnes titulaires d'une certification ou ayant effectué une formation militaire figurant en annexe 3 de l'arrêté du 20 avril 2022 modifiant l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer sont dispensées de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale sont dispensés de l'épreuve orale d'admission.

Déroulé de la formation :

La formation préparatoire à l'examen sera de 36h, calquée sur les modules du programme officiel. Les sessions se tiendront majoritairement les mercredis après-midi (lieu à définir) et pour partie sur quelques webinaires entre novembre 2025 et avril 2026.

Un webinaire de présentation de la formation se fera en visioconférence le mercredi 1^{er} octobre de 14 heures à 15 heures (lien pour participants authentifiés) : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/authentifie/495533/creator/129432/hash/7c1d32e83852d89449e94d578c116db495f52b61>

Calendrier d'inscription à la préparation: du 23 septembre au 06 octobre 2025

Procédure d'inscription : L'inscription se fait individuellement via le lien de pré-inscription à la préparation à la Certification CAEIMER sur la page EAFC du site académique (à paraître).

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION – CONCOURS INTERNES D'AAE, DE SAENES, D'ADJAENES ET DE LA FILIERE ITRF

BIR n° 2 du 8 septembre 2025
Réf : LR/CC/2025

La campagne d'inscription **aux préparations aux concours internes** d'Attaché d'Administration de l'État (**AAE**), Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (**SAENES**), d'Adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (**ADJAENES**) et de personnels Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation (**ITRF**) pour la session 2026 sera ouverte :

→ **du 8 septembre au 3 octobre 2025, 17h**

Vous disposez de deux possibilités pour réaliser cette inscription qui doit être une démarche individuelle :

1) soit via le site académique, en cliquant sur le lien suivant, choisissez votre formation et cliquez sur le bouton bleu « inscription » :

<https://www.ac-lyon.fr/ea-fc-preparation-aux-concours-et-examens-professionnels-125941>

2) soit directement dans l'application SOFIA-FMO, en utilisant votre identifiant académique et votre mot de passe :

- **Identifiant** = identifiant de messagerie électronique (initiale du prénom suivi du nom de famille) ex : xdupont
- **Mot de passe** = mot de passe de votre adresse académique (si vous ne l'avez jamais modifié, il s'agit de votre **NUMEN**).

PREPARATIONS	Code dispositif	Lien d'inscription
AAE	25A0100435	Cliquez ici
SAENES	25A0100436	Cliquez ici
ADJAENES	25A0100437	Cliquez ici
CONCOURS INTERNES ITRF A et B	25A0100438	Cliquez ici
CONCOURS INTERNES ITRF C	25A0100441	Cliquez ici

Conditions d'inscription à la préparation

- Remplir les conditions d'éligibilité pour présenter ces concours
- Ne pas avoir suivi la formation en 2024/2025 ni en 2023/2024

Points de vigilance

- Les préparations ne seront ouvertes que si le nombre d'inscriptions individuelles est suffisant. Il est donc impératif de s'inscrire **pendant la campagne**.
- Toute inscription vaut **engagement de présence**. Pour chaque séance de préparation, un ordre de mission sans frais vous sera adressé. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge de chaque stagiaire.
- L'inscription à la **préparation** ne vaut pas inscription au **concours** qu'il appartient au candidat de faire personnellement, sur la plateforme Cyclades.

Site à consulter : <https://www.ac-lyon.fr/preparer-un-concours-ou-une-certification-121831> (rubrique :
Préparation aux concours et examens professionnels des personnels ATSS)
ou envoi d'un message à l'EAFC à l'adresse suivante : eaafc@ac-lyon.fr

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

APPEL A CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE)

BIR n° 2 du 8 septembre 2025

Réf : DSDEN 69, Christine BOURDIN, IEN-IO

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste de coordonnateur MLDS. Le poste à mi-temps est à pourvoir de fin septembre 2025 au 31 août 2026 sur le bassin d'éducation et de formation Lyon Nord Est au LP Alfred De Musset à Villeurbanne.

Les candidats, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans un délai de 14 jours à compter de la publication de l'annonce.

Transmission des candidatures à :

L'inspectrice de l'éducation nationale, chargée de l'information et de l'orientation du Rhône
Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale
21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07
Courriel : ce.ia69-iio@ac-lyon.fr